



Renaud Nadjahi,
Président URPS
Pharmaciens Ile-de-France

ÉDITO DU PRÉSIDENT

La fin d'une année est toujours l'occasion de faire un bilan : l'année 2022 s'est traduite pour la pharmacie par un esprit d'entraide, de solidarité et d'accueil. Un grand bravo et merci !

L'année 2022 a été marquée par la signature de la nouvelle convention, le 7 Mai. Cette convention densifie, sécurise et reconnaît plusieurs de nos missions : le premier recours, l'accompagnement des patients chroniques, le bon usage des médicaments, la sérialisation, la prévention et le dépistage.

Votre URPS a organisé de nombreuses formations en 2022 : vous vous êtes certainement formé, par exemple, à la dispensation du kit de dépistage du cancer colorectal, coorganisé avec le CRCDC Ile de France. En 2023 nous verrons le développement des entretiens pharmaceutiques, des dépistages par les TROD (angine, cystite, etc), et notre rôle majeur dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter que 2023, année de réflexion et de renouvellement, soit celle d'une pharmacie de conquête.



TROD Angine

PÉNURIE D'AMOXICILLINE ET TROD ANGINE

Le **DGS Urgent N°82**, du **21 novembre 2022**, a officialisé les **fortes tensions d'approvisionnement en amoxicilline** (qu'elle soit seule ou en association avec l'acide clavulanique). L'ANSM a demandé aux laboratoires une augmentation de la production de la molécule, néanmoins, **une amélioration de la situation demandera plusieurs mois** de patience (a priori mars 2023).

Si le **DGS Urgent** a fait des **rappels aux médecins** sur les conditions de prescription des antibiotiques, les pharmaciens sont également dans les professionnels ciblés. Il leur est notamment rappelé que, dans le cadre d'une **angine aiguë** chez un patient de plus de 10 ans, la prescription d'amoxicilline doit être associée à un **résultat de TROD angine** (Test Rapide d'Orientation Diagnostique). De même, un TROD Angine doit être **réalisé chez les patients qui se présentent avec les symptômes d'une angine** (sans consultation médicale préalable). Il est également recommandé de dispenser l'amoxicilline dans des **conditionnements adaptés à un traitement de 5 jours** et de prioriser la **dispensation à l'unité** lorsque cela est possible.

Pharmaconsulting et **Octagy**, organismes de formation partenaires de l'URPS Pharmaciens Ile-de-France, vous proposent actuellement des formations sur le **TROD angine et l'antibiorésistance**. Plusieurs dates sont possibles, de **janvier à mars**. Ces formations sont organisées en présentiel, dans nos locaux, sur une journée complète. Vous pouvez vous inscrire à cette formation (comme à toutes nos formations) sur notre site internet (onglet « **Zoom sur** ») : <http://www.urps-pharmaciens-idf.fr>



Rediffusion des événements

LA MAJORITÉ DE NOS ÉVÉNEMENTS SONT ACCESSIBLES EN REDIFFUSION SUR NOTRE SITE INTERNET

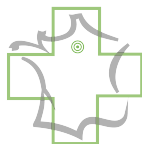
Afin de maximiser l'**accès à nos événements**, l'URPS Pharmaciens Ile-de-France a développé l'emploi des outils de **visioconférence**. Qu'il s'agisse de formations ou d'événements d'information, nous avons de plus en plus souvent recours à un format distanciel (ou à un format mixte, en présentiel et distanciel).

Ainsi, depuis le début de l'année de 2021 (notamment à l'occasion de la 3^{ème} Journée des pharmaciens adjoints), nous proposons, en rediffusion, de plus en plus de nos soirées.

Vous pouvez d'ores et déjà retrouver sur notre **site internet** les **quatre webinaires** sur la **vaccination** (le cinquième, et dernier du cycle, aura lieu cette année, vous recevrez prochainement le formulaire d'inscription par e-mail).

Vous pourrez également retrouver les deux webinaires organisés dans le cadre du **programme diabète** : **Connaissez-vous vraiment la vie du diabétique au quotidien ?** et **Diabète : au delà des injonctions, la motivation par les plaisirs de la vie**. De plus, si vous participez au programme diabète, pensez à rentrer vos résultats de dépistages sur le site **Expertise Pharma Diabète**. Nous vous rappelons que vous pourrez obtenir une indemnisation forfaitaire de **100 €** à partir de **30 dépistages enregistrés**. De plus, l'équipe de la pharmacie qui aura enregistré le plus de dépistages dans chaque département sera lauréate d'un abonnement à l'application **Défimédoc**.

Cet accès renforcé à nos événements sera maintenu en 2023.



Journée Nationale 2023

SAVE THE DATE

L'URPS Pharmaciens Ile-de-France a le plaisir de vous convier à la

JOURNEE NATIONALE

Jeudi 13 avril 2023

Pharmaciens d'officine : osez la clinique... De la théorie à la pratique

Elle se déroulera à la **Cité Internationale Universitaire de Paris** (17 Boulevard Jourdan, 75014 Paris, France)

Des thèmes d'actualité de la profession seront abordés : *l'entretien motivationnel, la prescription par le pharmacien d'officine avec l'exemple de l'Angleterre, le suivi des patients, le pharmacien clinicien, les entretiens pharmaceutiques en oncologie, actualités sur les dépistages, prise de décision partagée...*

Inscrivez-vous dès à présent sur notre site internet : <http://www.urps-pharmaciens-idf.fr/>



Plan Régional de Santé

LE PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ EST EN COURS DE RÉALISATION

Certains projets de votre URPS sont réalisés en **partenariat**. Un de nos partenaires les plus importants est certainement l'**ARS Ile-de-France**. Nous réalisons, par exemple, avec eux, le programme diabète. L'important étant que le projet soit cohérent avec le **PRS** (Plan Régional de Santé) en vigueur.

L'année 2023 sera marquée par la mise en place du **PRS3**, qui perdurera jusqu'en **2028**. Ce PRS est établi par l'ARS, en concertation avec les professionnels de santé, les URPS, des représentants de services publics, mais aussi de citoyens de la région Ile-de-France, qui se prononcent notamment sur leurs attentes vis-à-vis de notre système de santé.

Ainsi, **quatre axes** seront priorités à l'échelle régionale : **l'accès aux professionnels de santé, la continuité des soins et la réponse aux soins non programmés, l'attractivité territoriale pour les métiers de la santé, créer une nouvelle alliance entre acteurs locaux pour améliorer la prévention.**

L'efficacité du PRS est évaluée via des **indicateurs de suivi et d'évaluation** qui sont déterminés lors de la rédaction du PRS. L'intérêt pour l'ARS de faire intervenir l'ensemble des parties prenantes dans la composition du PRS est de ne pas créer un document « par et pour elle-même ». Le plan est donc un **document stratégique** qui permettra de construire une feuille de route opérationnelle à 5 ans pour l'Agence, élaborée en co-construction avec un maximum de partenaires.



Fiche outil

CONSULTEZ NOTRE FICHE OUTIL SUR L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE MÉDICAMENTEUSE

Le **décret n°2022-212** du 19 février 2022 modifie les conditions de réalisation des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse en dehors des établissements de santé.

En substance, ce décret permet aux pharmaciens de **délivrer les médicaments nécessaires à la réalisation d'une interruption volontaire de grossesse**, lorsque la prescription a été effectuée lors d'une **téléconsultation**.

Dans le but d'accompagner ce changement de nos pratiques et assurer la meilleure prise en charge possible des patientes, l'URPS Pharmaciens Ile-de-France a rédigé une **fiche outil** en partenariat avec le **réseau REVHO** (Réseau Entre la Ville et l'Hôpital pour l'Orthogénie). Ce réseau a pour objectifs de **développer l'offre de soins** pour les femmes en facilitant l'accès à l'IVG, de **former les professionnels** de santé concernés aux différentes méthodes d'IVG, de **faciliter la pratique des professionnels** en mettant à leur disposition des outils (comme cette fiche par exemple), et d'**informer les professionnels** afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des patientes. Vous trouverez plus d'informations sur leur site internet : <http://revho.fr>

Votre URPS vous rappelle que l'IVG médicamenteuse est toujours possible dans le cadre d'une **consultation**. Dans ce cas, la délivrance des médicaments est assurée directement par le professionnel de santé réalisant la consultation.

Cette fiche vous a été envoyée avec cette édition du Flash Infos, mais vous pouvez également la télécharger sur notre site internet : <http://www.urps-pharmaciens-idf.fr>